



Conséquence de la loi scélérate dite de transformation de la fonction publique, cette CAP est réunie désormais uniquement si, à l'issue de la scolarité théorique et du stage pratique probatoire, l'administration bloque la titularisation d'au moins un stagiaire de la promotion. C'est une évolution négative en terme de dialogue social, tout d'abord, car il se peut que certaines années, elle n'ait pas lieu. Or c'est un moment d'échange avec l'administration sur les modalités de la scolarité qui permet à la CGT Finances Publiques de mettre en avant ses revendications. Plus généralement, dans la droite ligne de l'attaque frontale au statut que constitue la sinistre loi Dussopt, cette évolution prive les représentants du personnel d'être associés à un aspect important de la vie administrative des IFIP.

Après lecture des déclarations liminaires, la présidente de la CAPN, Lydia Daigremont et le responsable du pôle formation de l'ENFiP, Michel RAMIR ont apporté les réponses suivantes : sur toutes les questions générales, la présidente de la CAP s'est contentée de s'engager à transmettre.

Les débats ont donc tourné autour de questions sur les scolarités, passée et à venir.

../..

La CGT Finances Publiques a voté au cas par cas en fonction de chaque situation et des souhaits des collègues concernés.

La CGT Finances Publiques a toujours revendiqué la titularisation de l'ensemble des stagiaires et la levée du caractère probatoire du stage pratique, d'autant plus au vu des conditions dans lesquelles se sont déroulées les scolarités cette année.

Pour la CGT Finances Publiques, tous les stagiaires ayant validé leur scolarité théorique devaient être titularisés.

fichiers:



[Télécharger cr_capn_a_non_titul杜_29_08_22.pdf](#) (510.61 Ko)

Colonne de droite publique: [En direct des CAP Nationales](#)

Public: [Titularisation CAP A](#)

- =A
- ±A

- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
